

Rayonnements ionisants : l'exposition des travailleurs de l'industrie non nucléaire en forte hausse

Le bilan annuel de l'IRSN sur la radioprotection des travailleurs révèle une hausse de la dose individuelle moyenne de 6 %, tous domaines confondus. L'industrie non nucléaire se distingue par une hausse de 46 %.

BILAN 2023 DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE AUX RAYONNEMENTS IONISANTS EN FRANCE

1

NOMBRE DE TRAVAILLEURS SUIVIS

Le bilan de la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants concerne les travailleurs dans les activités civiles ou militaires (domaines médical, dentaire et vétérinaire, nucléaire, industriel et de la recherche) et les travailleurs exposés à la radioactivité naturelle.



360 743

TRAVAILLEURS SUIVIS
PENDANT L'ANNÉE 2023

Cet effectif de 360 743 travailleurs inclut les 23 137 travailleurs exposés à la radioactivité naturelle, essentiellement des personnels navigants de l'aviation civile ou militaire soumis au rayonnement cosmique.

En 2023, le nombre de travailleurs suivis est en baisse de 7 % par rapport à 2022. Cette diminution concerne principalement les effectifs des activités médicales (hors dentaire) (- 9 849 travailleurs, soit - 6 %), ceux de l'activité dentaire (- 6 996 travailleurs, soit - 7 %) et ceux de l'activité

« La dose individuelle annuelle moyenne sur l'effectif ayant reçu une dose supérieure au seuil d'enregistrement des dosimètres est de 0,95 mSv en 2023, légèrement inférieure au niveau nécessitant la mise en œuvre du dispositif renforcé (...) et en hausse de près de 6 % par rapport à 2022 », rapporte l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) dans son bilan 2023 (1) sur la radioprotection des travailleurs, publié le 10 septembre.

« Contrairement aux années précédentes où les travailleurs du domaine nucléaire et les personnels navigants exposés à la radioactivité naturelle (rayonnement cosmique) présentaient les valeurs de dose moyenne les plus élevées, en 2023, ce sont les travailleurs du domaine de l'industrie non nucléaire qui présentent la dose moyenne la plus élevée », indique le rapport. La dose individuelle moyenne de cette catégorie de travailleurs s'élève à 1,42 millisieverts (mSv), contre 0,97 mSv en 2022. Soit une augmentation de 46 %. Au sein de l'industrie non nucléaire, c'est le secteur du contrôle non destructif qui enregistre les valeurs les plus élevées (2,25 mSv, contre 1,29 mSv en 2022).

Les auteurs du rapport expliquent cette hausse essentiellement par un cas de dépassement de la limite réglementaire de dose efficace, fixée à 20 mSv, recensé dans ce secteur (503 mSv), mais sans qu'il soit pour l'heure confirmé par le médecin du travail. Un tel événement pourrait par exemple résulter d'une mauvaise manipulation d'un gammagraphe, qui utilise des sources radioactives.

« La dose individuelle moyenne sur l'effectif exposé du domaine de l'industrie non nucléaire est de 1,21 mSv si ce cas de dépassement de dose n'est pas pris en considération », explique l'IRSN. Soit une hausse de près de 25 % tout de même. Une hausse que Philippe Lestaevél, chef du bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles à l'IRSN, explique par un rattrapage sur 2023 du retard des contrôles résultant de la crise du Covid, qui aurait également une influence sur l'exposition moyenne des travailleurs.

Article publié le 13 septembre 2024

[1. Télécharger le bilan 2023](#)

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-44689-radioprotection-rapport-irsn-rapport-2023.pdf>



Laurent Radisson, journaliste
Rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement

Actu-Environnement

© 2003 - 2024 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).